



JM

Préavis n° 3
29 janvier 2004

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

l'implantation d'une station de remplissage GNC (gaz naturel carburant) sur le site de la station-service BP à la route de Lausanne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Intérêt d'une station GNC à Yverdon-les-Bains – études préliminaires

La mise en place d'une station de remplissage GNC (Gaz Naturel Carburant) est un projet novateur, ambitieux, qui s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'Agenda 21. Sa réalisation technique ne pose pas de problème majeur, son aspect financier, bien que non négligeable, est favorablement influencé par les possibilités de subvention actuelles de l'industrie gazière. Celles-ci étant limitées dans le temps, il est judicieux d'en profiter avant qu'il ne soit trop tard.

Mais pour que cette réalisation soit un véritable succès, il est indispensable qu'elle fasse partie intégrante d'un projet communal concret de lutte contre la pollution, et notamment pour la diminution des émissions de CO₂.

Il s'agit donc de trouver des clients possédant une flotte de véhicules utilitaires réservés au trafic « local » et de les convaincre, lors du renouvellement de véhicules, de choisir l'option GNC. Avec l'approbation de la détaxation de ce carburant par les chambres fédérales et pour laquelle le Conseil fédéral devra présenter un message l'année prochaine, nous pouvons raisonnablement être optimistes quant au résultat d'une telle démarche.

Durant l'année 2003, le Service des énergies a noué des contacts avec deux compagnies pétrolières qui ont des projets concrets d'implantation de nouvelles stations-services à Yverdon. Parallèlement, des démarches en vue d'obtenir des aides financières de l'industrie gazière ont été entreprises.

Le SEY a donc poursuivi tout au long de 2003 les études pour la réalisation d'une station de remplissage GNC pour les véhicules fonctionnant au gaz naturel. Les stations existantes les plus proches se situent l'une à Neuchâtel et l'autre à Cossonay. De par sa situation géographique, avec les grands axes routiers, Yverdon-les-Bains est donc idéalement placée pour répondre dans ce domaine à un besoin futur mais proche.

Le Service des énergies possèdera 7 véhicules bi-combustibles en 2004, et conformément à la décision de la Municipalité du 31 juillet 2003, pour tout achat de nouveaux véhicules par les Services communaux, une variante bi-combustibles devra être étudiée. Quelques particuliers ont déjà fait l'achat de voitures fonctionnant au gaz naturel. La station de remplissage que nous possédons actuellement au Service des Energies n'est plus de première jeunesse, nécessite un entretien particulier et n'est pas conçue pour le remplissage soutenu de plusieurs véhicules dans la journée.

La ville d'Yverdon-les-Bains, cité thermale, touristique et avec son parc scientifique abritant des entreprises de technologie de pointe, se doit de saisir cette opportunité énergétique tournée vers l'avenir, respectueuse de l'environnement et, à terme, intéressante financièrement.

Etude du projet

Le Service des énergies a donc été nanti, l'été dernier, de la mission de poursuivre les négociations, jusque là informelles, aussi bien avec les pétroliers qu'avec GAZNAT SA et la SSIGE, concernant le fonds pour la recherche gaz (FOGA).

Un accord de principe a ainsi été conclu pour l'installation d'une station de remplissage GNC avec la société BP, qui érige une nouvelle station-service à la route de Lausanne. Celui-ci prévoit la mise à disposition par le SEY d'une installation de remplissage GNC et par BP de la place nécessaire et de la structure de vente propre à une station-service. Pour ces prestations, BP est rémunéré par un montant annuel fixe (pas de pourcentage sur le gaz vendu), tandis que l'amortissement et les frais d'exploitation de l'installation, propriété du SEY, se font par l'intermédiaire de la marge calculée sur les ventes de gaz.

Les modalités de collaboration entre BP et le SEY seront régies par un contrat-type déjà en vigueur entre la société BP et des distributeurs gaziers suisses.

L'implantation d'une telle installation à Yverdon-les-Bains, à proximité des autoroutes A1 et A5 est dans la droite ligne de la stratégie mise en place par les sociétés gazières suisses et européennes, afin de densifier le réseau de distribution de GNC et ainsi en favoriser son utilisation, et participer activement à une réduction des émanations à effet de serre. Ce projet est

inscrit à l'Agenda 21 de la commune (voir fiche 13.6), dont la réalisation est planifiée pour 2004; il est mentionné dans le plan des investissements.

Le gaz naturel présente des avantages fondamentaux en ce qui concerne la protection de l'environnement : les études de l'OFEFP (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage) ou de l'EMPA (Eidg. Materialprüfungs- u. Forschungsanstalt) démontrent que ce carburant réduit de plus de 50 % respectivement 75 %, la charge sur l'environnement par rapport à l'essence ou au diesel. En particulier, la toxicité pour l'homme est réduite de 70 %, la formation d'ozone de 60 à 80 % et l'acidification de 50 à 80 %.

Le gaz naturel est le carburant le plus propre. Il offre une alternative écologique immédiatement disponible et facilement réalisable, car l'adaptation de moteurs à essence ne demande pas de développements fondamentaux.

Les constructeurs d'automobiles ont compris son potentiel. L'offre de véhicules de série fonctionnant au gaz naturel s'étoffe rapidement. Ces modèles sont généralement bi-combustible gaz naturel – essence.

Il est utile de préciser ici que la subvention de Fr. 150'000.-- de Gaznat, fournisseur du gaz pour le SEY, et celle de Fr. 50'000.-- du Foga (Fonds de recherche, de développement et de promotion de l'industrie suisse du gaz), sont liées à une réalisation des projets concernés en 2004. Pour 2005, la subvention de Gaznat sera réduite de 20 %, tandis que celle du Foga pourrait être supprimée et attribuée à un autre projet réalisable en 2004.

Cette réalisation a de plus l'avantage de permettre des consommations de gaz régulières durant toute l'année, donc y compris durant l'été, ce qui aura des incidences positives aussi bien sur la gestion de la distribution que sur le résultat financier des ventes de gaz.

Investissement

L'investissement à consentir comprend :

- Les fondations, alimentations et aménagements nécessaires à la station de remplissage	Fr.	41'000.--
- La station de compression elle-même avec toutes ses installations techniques		210'000.--
- La colonne de distribution avec système carte de crédit incorporé		66'000.--
- Le montage, les raccordements, la mise en service et les inspections		73'000.--
- La coordination du projet et mesures d'accompagnement		30'000.--

